

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**
Séance du 07 mars 2022

DATE DE LA CONVOCATION

25 février 2022

*Nombre de conseillers en exercice :
36 Titulaires et 7 Suppléants*

Titulaires présents : 25

Suppléants votants : 0

Pouvoirs : 7

Total votants : 32

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 07 mars 2022

L'an deux mil vingt deux

Et le 07 mars à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de communes du Grand Chambord, sous la présidence de **Monsieur Gilles CLEMENT**, Président de la Communauté de Communes.

Membres Titulaires présents :

Henry LEMAIGNEN (Bauzy), Hélène PAILLOUX (Bracieux), André JOLY (Chambord), Claudette SORIN (Crouy-sur-Cosson), Gérard BARON (Fontaines-en-Sologne), Joël DEBUIGNE, Claire CAILLON, Jean-Luc DAUTREMÉPUS (Huisseau-sur-Cosson), Anne-Marie THOMAS (La Ferté-Saint-Cyr), Gilles CLEMENT, José COELHO, Danièle DEBOUT, Dominique GIBAUD (Mont-près-Chambord), Gérard CHAUVEAU, Fabienne GENDRIER (Montlivault), Patrick MARION (Neuvy), Laurent ALLANIC, Françoise CHAMPY (Saint-Claude-de-Diray), Didier HEITZ, Mireille BIZERAY (Saint-Dyé-sur-Loire), Michel LAURENT, Christian LALLERON (Saint-Laurent-Nouan), Christophe HENRY (Thoury), Patrice DUCHET, Virginie VERNERET (Tour-en-Sologne).

Membres Suppléants présents à voix délibérative :-

Membres Titulaires absents et ayant donné pouvoir à un autre Titulaire :

Jean-Luc VINGERDER a donné pouvoir à Hélène PAILLOUX (Bracieux),
Nathalie SAULZET a donné pouvoir à Jean-Luc DAUTREMÉPUS (Huisseau-sur-Cosson),
Nathalie BINVAULT a donné pouvoir à Danièle DEBOUT (Mont-près-Chambord),
Julien MARCILHAC a donné pouvoir à Laurent ALLANIC (Saint-Claude-de-Diray),
Stéphane FRIAUD (Saint-Laurent-Nouan) a donné pouvoir à José COELHO (Mont-près-Chambord),
Jacky HERNANDEZ a donné pouvoir à Michel LAURENT (Saint-Laurent-Nouan),
Valérie LODI (Saint-Laurent-Nouan) a donné pouvoir à Christophe HENRY (Thoury).

Membres Titulaires absents ou excusés : Dimitri BRUNEAU (La Ferté-Saint-Cyr), Patricia HANNON (Maslives), Elisabeth GUIBERTEAU, Christine SOUCHET (Saint-Laurent-Nouan).

Membres Suppléants présents sans voix délibérative : Denis LEPINE (Fontaines-en-Sologne).

Les membres présents, formant la majorité des conseillers en exercice, Christophe HENRY (Thoury) a été désigné secrétaire de séance.

Délibération 041-028-2022

Objet : Création de logements sociaux à Saint-Dyé-sur-Loire : subvention à l'ESH Loir-et-Cher Logement

Monsieur Christian LALLERON, Vice-président en charge de l'Habitat et de la Transition énergétique informe les membres du Conseil communautaire que le bailleur social, Loir-et-Cher Logement, va construire 8 nouveaux logements sur la commune de Saint-Dyé-sur-Loire, dans la ZAC de la Couture.

Le programme se décompose ainsi : 8 logements locatifs sociaux (6 PLUS et 2 PLAI).

Conformément à l'action 6 du Programme Local de l'Habitat (PLH) de la Communauté de communes du Grand Chambord, Loir-et-Cher Logement a demandé une subvention de 2 500 € par logement pour les 8 logements locatifs sociaux, soit une aide de 20 000 €. Comme indiqué dans les modalités de versement de cette subvention, la commune de Saint-Dyé-sur-Loire versera la même somme à Loir-et-Cher Logement.

Dans le cadre de cette action 6, il est également prévu de garantir la moitié des emprunts des bailleurs sociaux. Aussi, dans le cadre de cette opération, les emprunts de Loir-et-Cher Logement seront garantis par la Communauté de communes, l'autre moitié étant garantie par le Conseil Départemental.

Les subventions seront versées à Loir-et-Cher Logement sur deux exercices budgétaires, au début puis à la fin de l'opération.

Après avoir été présenté en commission habitat et transition écologique réunie le 22 février 2022, Monsieur le Vice-président propose aux membres du Conseil communautaire :

- Verser la somme de 20 000 € à Loir-et-Cher Logement conformément à l'action 6 du PLH ;
- Garantir 50 % des emprunts contractés par Loir-et-Cher Logement pour ce projet ;
- Autoriser Monsieur le Président (ou son représentant dûment habilité) à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ de verser la somme de 20 000 € à Loir-et-Cher Logement conformément à l'action 6 du PLH ;**
- **ACCEPTÉ de garantir 50 % des emprunts contractés par Loir-et-Cher Logement pour ce projet ;**
- **AUTORISE Monsieur le Président (ou son représentant dûment habilité) à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.**

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Extrait certifié conforme.

Le Président :

Gilles CLEMENT

